



BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMPTE RENDU INTEGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA
SOCIETE

dinsdag

mardi

29-01-2008

29-01-2008

Voormiddag

Matin

<i>cdH</i>	<i>centre démocrate Humaniste</i>
<i>CD&V - N-VA</i>	<i>Christen-Democratisch en Vlaams – Nieuw-Vlaamse Alliantie</i>
<i>Ecolo-Groen!</i>	<i>Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen!</i>
<i>FN</i>	<i>Front National</i>
<i>LDD</i>	<i>Lijst Dedecker</i>
<i>MR</i>	<i>Mouvement réformateur</i>
<i>Open Vld</i>	<i>Open Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
<i>PS</i>	<i>Parti Socialiste</i>
<i>sp.a-spirit</i>	<i>Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht</i>
<i>VB</i>	<i>Vlaams Belang</i>

<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>		<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>	
<i>DOC 52 0000/000</i>	<i>Parlementair stuk van de 52e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer</i>	<i>DOC 52 0000/000</i>	<i>Document parlementaire de la 52e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif</i>
<i>QRVA</i>	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>	<i>QRVA</i>	<i>Questions et Réponses écrites</i>
<i>CRIV</i>	<i>voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)</i>	<i>CRIV</i>	<i>version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)</i>
<i>CRABV</i>	<i>Beknopt Verslag (blauwe kaft)</i>	<i>CRABV</i>	<i>Compte Rendu Analytique (couverture bleue)</i>
<i>CRIV</i>	<i>Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)</i>	<i>CRIV</i>	<i>Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)</i>
	<i>(PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)</i>		<i>(PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)</i>
<i>PLEN</i>	<i>plenum</i>	<i>PLEN</i>	<i>séance plénière</i>
<i>COM</i>	<i>commissievergadering</i>	<i>COM</i>	<i>réunion de commission</i>
<i>MOT</i>	<i>alle moties tot besluit van interpellaties (op beige kleurig papier)</i>	<i>MOT</i>	<i>motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)</i>

<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>	<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>
<i>Bestellingen :</i>	<i>Commandes :</i>
<i>Natieplein 2</i>	<i>Place de la Nation 2</i>
<i>1008 Brussel</i>	<i>1008 Bruxelles</i>
<i>Tel. : 02/ 549 81 60</i>	<i>Tél. : 02/ 549 81 60</i>
<i>Fax : 02/549 82 74</i>	<i>Fax : 02/549 82 74</i>
<i>www.deKamer.be</i>	<i>www.laChambre.be</i>
<i>e-mail : publicaties@deKamer.be</i>	<i>e-mail : publications@laChambre.be</i>

INHOUD

Vraag van de heer André Frédéric aan de minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie over "de in het kader van het Stookoliefonds toegekende steun" (nr. 1678)

Sprekers: **André Frédéric, Christian Dupont**, minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie

Vraag van mevrouw Zoé Genot aan de minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie over "artikel 11 van het koninklijk besluit van 27 december 2007" (nr. 1728)

Sprekers: **Zoé Genot, Christian Dupont**, minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie

SOMMAIRE

Question de M. André Frédéric au ministre des Pensions et de l'Intégration sociale sur "les aides octroyées dans le cadre du Fonds mazout" (n° 1678)

Orateurs: **André Frédéric, Christian Dupont**, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale

Question de Mme Zoé Genot au ministre des Pensions et de l'Intégration sociale sur "l'article 11 de l'arrêté royal du 27 décembre 2007" (n° 1728)

Orateurs: **Zoé Genot, Christian Dupont**, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

van

du

DINSDAG 29 JANUARI 2008

MARDI 29 JANVIER 2008

Voormiddag

Matin

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 12.07 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Luc Goutry.

Le développement des questions et interpellations commence à 12.07 heures. La réunion est présidée par M. Luc Goutry.

01 Question de M. André Frédéric au ministre des Pensions et de l'Intégration sociale sur "les aides octroyées dans le cadre du Fonds mazout" (n° 1678)

01 Vraag van de heer André Frédéric aan de minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie over "de in het kader van het Stookoliefonds toegekende steun" (nr. 1678)

01.01 André Frédéric (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question sera très concrète et très brève. Nous avons suivi l'évolution du débat sur l'élargissement du Fonds mazout, un combat que nous avons amené au Parlement. Vous êtes arrivé à conclure très rapidement un accord au sein du gouvernement, dès sa mise en place, et nous nous en réjouissons. Ce parcours un peu chahuté peut cependant nous donner l'impression que les gens ont très bien intégré les nouvelles données techniques qui permettent l'expansion du Fonds. Je ne veux pas transformer en généralité les expériences que j'ai eues sur le terrain récemment, mais pas plus tard que la semaine dernière, j'organisais une soirée sur ce thème et j'ai pu me rendre compte que la grande majorité des présents, qui étaient donc intéressés par le sujet, méconnaissaient totalement les dispositions qui avaient été prises.

01.01 André Frédéric (PS): We verheugen er ons over dat de regering snel een akkoord over de uitbreiding van het stookoliefonds heeft bereikt. De bevolking is kennelijk echter niet goed op de hoogte van de genomen maatregelen. Is de regering van plan om naast de aan de OCMW's gerichte mail, die volgens mij trouwens moeilijk te begrijpen was, een informatie- en sensibiliseringscampagne op het getouw te zetten?

Je me suis donc demandé si le gouvernement avait prévu une campagne d'information et de sensibilisation, d'une manière ou d'une autre et mis à part le mail adressé aux CPAS qui, en tant que président de CPAS, m'a semblé difficile à appréhender, pour que chaque citoyen concerné puisse bénéficier de cet élargissement.

Voorts vrezen de OCMW's dat ze veel vragen om inlichtingen van potentiële begunstigen zullen krijgen. Zullen bijkomende occasionele medewerkers kunnen worden ingezet om dat extra werk bij de OCMW's te verrichten?

Une deuxième question qui n'a rien à voir avec cette information concerne la réaction des CPAS. J'ai déjà été contacté par divers CPAS de ma région. Selon les services sociaux, cette information étant incomplète, toute personne supposant avoir droit à cet élargissement vient poser la question aux CPAS. A contrario, de possibles bénéficiaires peu habitués à recourir aux CPAS risquent de ne pas s'y rendre. Il y a aussi une inquiétude des services sociaux quant à leur capacité à répondre à la foule de demandes qui risquent d'arriver. La question qui en découle est très simple: les aides

ponctuelles complémentaires sont-elles envisagées pour soutenir ce surcroît de travail dans les CPAS? Je vous remercie déjà pour votre réponse.

01.02 Christian Dupont, ministre: Monsieur le président, je remercie M. Frédéric pour sa question qui me permettra de répéter ce qui a été fait.

Comme vous le signalez, une circulaire a en effet été envoyée aux CPAS. Elle est relativement claire. À la fin de la circulaire, il est bien dit que "les codes de l'avertissement-extrait de rôle auxquels vous référer pour savoir si la personne est bénéficiaire ou non sont, selon qu'il est indépendant, salarié, isolé ou non, les codes numéros untel, untel, etc." Voilà qui me paraît être d'un traitement automatique.

Mais je ne dis pas qu'il n'y aura pas de problème sur le terrain; c'est d'ailleurs pour cette raison que je suis allé très vite dans le CPAS qui octroie le plus d'allocations chauffage en Wallonie, celui de Charleroi, et dans un CPAS qui en octroie beaucoup en Flandre, celui de Beringen. Nous avons essayé d'étudier les difficultés, les moyens de les pallier, les propositions.

Par exemple, Charleroi a mis sur pied une cellule avec un propre "call center". Charleroi représente 3.000 allocations chauffage et Beringen 800 pour une ville de 40.000 habitants.

Il convient aussi d'aller à l'information. Pour les particuliers, un dépliant a été réalisé et mis à leur disposition. En outre, un numéro vert est disponible; j'ai moi-même téléphoné hier au 0800/90929. Puisque nous sommes entre nous, je peux vous dire que la réponse que j'ai obtenue n'était pas tout à fait satisfaisante et j'ai fait corriger divers éléments. Cependant, il était 17.45 heures et on répondait encore, ce qui n'est pas mal.

Une période d'adaptation sera évidemment nécessaire.

Il ne faudrait pas qu'on oublie que la mesure est profondément sociale et que, même si cette nouvelle mesure génère un surcroît de travail, il faut la mettre en œuvre – je ne vais pas dire coûte que coûte – en faisant preuve de bonne volonté.

Il est évident que si l'opération ne marche pas ou si elle bloque, on peut deviner le sort qui sera réservé à cette mesure dans le futur.

Je crois que nous avons rédigé la circulaire le plus clairement possible.

Il est vrai que ce n'est pas simple d'expliquer des choses complexes. Nous sommes néanmoins allés au plus simple en indiquant au gestionnaire du dossier que s'il ne comprenait rien, il suffisait de regarder l'avertissement-extrait de rôle de la personne. Si c'est le code 2251 – je le cite de mémoire; il y en a 8 –; c'est favorable pour le demandeur. Par ailleurs, il y a un numéro vert et un folder. Il y a un moment où on ne peut aller plus loin.

Plutôt que de se plaindre de la charge de travail supplémentaire – ce qui n'est pas faux –, il faut se réjouir car c'est une belle mesure sociale qui va permettre aux CPAS de répondre à un certain nombre

01.02 Minister Christian Dupont: In de aan de OCMW's verstuurde circulaire wordt duidelijk gepreciseerd aan de hand van welke codes van het aanslagbiljet moet worden nagegaan of iemand al dan niet voor de maatregel in aanmerking komt. In de praktijk worden de nodige middelen ingezet om de problemen waarmee men wordt geconfronteerd op te lossen. Zo werd in Charleroi bijvoorbeeld een oproepcentrum opgericht. Voor de particulieren werd een folder opgesteld. Bovendien kunnen zij terecht op het groene telefoonnummer 0800/90929, ook al moet ik toegeven dat het antwoord dat ik er gisteren om 17.45 uur heb gekregen niet helemaal bevredigend was.

Het spreekt vanzelf dat als een en ander niet functioneert of blokkeert, het zich laat raden wat er in de toekomst met de maatregel zal gebeuren.

Het is niet makkelijk om ingewikkelde zaken uit te leggen, maar wij hebben getracht dat zo eenvoudig mogelijk te doen. In plaats van zich over de bijkomende werklust te beklagen, zou men veeleer blij moeten zijn met deze nuttige sociale maatregel en die met veel goede wil moeten uitvoeren.

Er komt geen bijkomende hulp bovenop die welke nu wordt toegekend. Voor elk afgerond dossier ontvangen de OCMW's tien euro. Vele collega's in de regering vinden dat een groot bedrag. Toen ik het verzoek van de OCMW's heb aangekaart en zei dat die maatregel veel werk meebracht, heb ik daar maar weinig reactie op gekregen.

Om de OCMW's te helpen, hebben wij getracht de

de besoins des gens, ce dont on vient de parler. Il faut se mettre dans cet état d'esprit.

Par ailleurs, sachez qu'il n'y aura pas d'aide complémentaire à celle qui est octroyée pour l'instant.

Pour chaque dossier abouti, les CPAS reçoivent un dédommagement de 10 euros. Je peux vous dire que beaucoup de mes collègues du gouvernement estiment que cette somme est importante. Quand j'ai répercuté la demande des CPAS en disant qu'il fallait tenir compte du fait que cette mesure nécessitait un travail social important – je le reconnais car à Beringen, j'ai fait le parcours de la demande jusqu'au paiement, ce n'est pas rien –, je n'ai pas reçu beaucoup d'écho.

Pour aider les CPAS, nous avons essayé d'informatiser l'ensemble des flux. Pour la première catégorie, ils reçoivent un listing des bénéficiaires de la Banque-Carrefour. Par ailleurs, dès que la demande est introduite, le calcul de la prime à laquelle la personne a droit selon le prix qu'elle a payé se fait automatiquement.

Nous pensons à simplifier au maximum la mesure, par exemple en disant qu'il suffirait d'une seule décision du conseil de l'aide sociale pour octroyer, une fois pour toutes, l'aide dont on sait qu'elle peut être fractionnée. Les gens commandent parfois 500 litres à plusieurs reprises, par exemple. Nous essayons d'identifier les personnes qui rentrent dans les conditions en début de saison de chauffe. Une décision est alors prise et le paiement se fait au fur et à mesure que les factures arrivent. Nous évitons ainsi un certain nombre d'étapes.

Pour la prochaine saison de chauffe, nous aurons aussi informatisé les flux de bénéficiaires. Cela n'a pas encore pu être fait. Nous travaillons dans un temps très court puisque ces décisions ont été prises début janvier et entrent en application le 1^{er} février.

Je comprends qu'il y ait un peu d'inquiétude sur le terrain. C'est assez normal lorsqu'on sait que le nombre de bénéficiaires va tripler. J'en appelle à la bonne volonté de chacun pour faire en sorte que cette mesure fonctionne.

Il faut dire aux gens de ne pas se précipiter dans leur CPAS le 1^{er} février. Les CPAS ont 60 jours pour payer et si on vient le 1^{er} février, on risque d'engorger le système et cela ne rendra pas le paiement plus rapide pour autant.

Agissons en pédagogue auprès des gens. Pour notre part, nous le rappellerons dans un communiqué de presse.

01.03 André Frédéric (PS): Monsieur le ministre, tout comme les travailleurs sociaux que j'ai rencontrés, je suis heureux de la décision qui a été prise. Simplement, ils attirent l'attention sur un problème très concret tout en faisant preuve de bonne volonté.

Pour éviter de se trouver à l'avenir dans une situation dans laquelle il sera très difficile de discuter avec vos collègues, moins sensibles à cette problématique en raison d'un constat de semi-réussite ou de semi-échec, il faut vraiment s'attacher à l'information.

Pendant que vous répondiez, j'ai interrogé quelques collègues afin de

gegevensstromen zoveel mogelijk te automatiseren. Wij hopen de maatregel maximaal te vereenvoudigen door in een enkele beslissing van de OCMW-raad te voorzien voor de toekenning van de hulp waarvan men weet dat zij kan worden opgesplitst. Voor de volgende verwarmingsperiode zal de gegevensstroom met betrekking tot de begunstigden geautomatiseerd zijn.

Het is vrij normaal dat de mensen in het veld ongerust zijn, aangezien het aantal begunstigen zal verdrievoudigen. Men moet de mensen duidelijk maken dat ze op 1 februari niet massaal naar hun OCMW moeten stappen. De OCMW's hebben zestig dagen de tijd om te betalen, en als men zich op 1 februari aanmeldt, dreigt men het systeem vast te doen lopen zonder dat de individuele aanvragen daarom sneller worden behandeld.

Er moet een pedagogische inspanning worden geleverd naar de bevolking toe. Wij zullen een en ander in herinnering brengen in een persbericht.

01.03 André Frédéric (PS): De maatschappelijk werkers vestigen de aandacht op een zeer concreet probleem maar geven blijk van goede wil.

Als men niet op een halve mislukking wil afstevenen, moet men echt werk maken van voorlichting, niet om een behoefte te creëren, maar wel om na te

savoir s'ils avaient déjà vu la brochure dont question, ce à quoi ils m'ont répondu par la négative. Mais peut-être sommes-nous peu informés! En tout cas, il serait intéressant de savoir comment cette information peut être concrètement mise en place, non pas pour créer des besoins puisque les catégories sont précisées, mais pour que les CPAS et les administrations aient accès à cette information concrète et puissent la relayer auprès des citoyens.

Je ne demande pas une grande révolution! Je demande simplement que l'on se donne les moyens de réussir une opération éminemment sociale et pour laquelle nous nous sommes battus.

01.04 Christian Dupont, ministre: Cher collègue, je partage votre préoccupation et en partie votre crainte.

La circulaire se trouve sur le site et elle est téléchargeable. Elle a peut-être été imprimée et envoyée aux CPAS, mais je crains que ce ne soit pas encore le cas. Je pense donc pouvoir dire qu'un effort doit être fait par les communes et les CPAS pour les télécharger et les mettre à la disposition des gens qui posent la question. Je sais que cela représente un certain coût. Mais cette participation que je qualifierais de minimale est nécessaire si l'on veut mener à bien l'opération.

Je répète cependant que je n'ai pas reçu d'information quant à son envoi aux CPAS.

01.05 André Frédéric (PS): Elle n'a pas été envoyée. On a reçu le document en format informatique. C'est le seul document qui nous soit parvenu.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

02 Question de Mme Zoé Genot au ministre des Pensions et de l'Intégration sociale sur "l'article 11 de l'arrêté royal du 27 décembre 2007" (n° 1728)

02 Vraag van mevrouw Zoé Genot aan de minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie over "artikel 11 van het koninklijk besluit van 27 december 2007" (nr. 1728)

02.01 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, dans le Moniteur belge du 31 décembre 2007, nous avons pu prendre connaissance de l'article 11 de l'arrêté royal du 27 décembre 2007, qui précise: "Le ministre de l'Intégration sociale exerce la tutelle sur l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile en concertation avec le ministre de l'Intérieur et en respectant le protocole de coopération du 3 août 2005 entre l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile et l'Office des étrangers".

Ce petit article paru au cœur des vacances de Noël nous a rappelé une autre situation des vacances de 2005. En effet, c'est à cette époque que le protocole de coopération entre l'Office des étrangers et Fedasil, relatif à la mise en œuvre de l'expulsion des personnes qui ne sont plus en ordre de séjour mais qui bénéficient toujours de l'aide sociale des centres d'accueil, avait été mis en œuvre. Ce protocole permettait à la police de pénétrer dans les centres ouverts entre 7 et 20 heures et obligeait les directions des centres à collaborer dans le

gaan hoe de OCMW's en de administraties toegang tot de informatie kunnen hebben en de bevolking op hun beurt kunnen informeren.

Wat ik vraag is helemaal niet revolutionair, maar ik wil dat men de nodige middelen aanreikt om ervoor te zorgen dat deze uiterst sociale operatie waarvoor wij hebben gestreden, zou slagen.

01.04 Minister Christian Dupont: Ik deel uw bekommernis en ten dele ook uw vrees.

De circulaire is terug te vinden op de website. Ik heb geen informatie ontvangen met betrekking tot de verzending ervan aan de OCMW's. De gemeenten en de OCMW's moeten ze downloaden en ze ter beschikking van de bevolking stellen.

01.05 André Frédéric (PS): Zij werd niet verzonden. Men heeft het document in elektronische versie ontvangen.

02.01 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Een koninklijk besluit van 27 december 2007 bepaalt: "De Minister van Maatschappelijke Integratie oefent de voogdij uit over het Federaal Agentschap voor de opvang van asielzoekers, in overleg met de Minister van Binnenlandse Zaken en in naleving van het samenwerkingsprotocol van 3 augustus 2005 tussen het Agentschap voor de opvang van asielzoekers en de Dienst Vreemdelingenzaken".

Dit doet denken aan de vakantie

cadre des arrestations, la liste des personnes à expulser étant communiquée à l'Office des étrangers par Fedasil.

Une soixantaine de résidents et de familles avaient été arrêtés à partir de plusieurs centres et expulsés, dont une famille avec enfants scolarisés en Belgique depuis plus de 6 ans. Surtout, cette situation avait généré une angoisse énorme au sein des résidents des centres. Nombre d'entre eux avaient d'ailleurs quitté leur centre et erraient dans la nature, sans logement stable, puisqu'ils ne bénéficiaient plus de source de revenus. Très rapidement, on avait vu les associations, les collectifs les syndicats se mobiliser pour dénoncer cette mesure et le ministre de l'Intégration sociale et l'Office des étrangers, d'après ce que nous avons compris, avaient suspendu ce protocole de collaboration ainsi que les arrestations dans les centres.

Cet article est à nouveau remis au goût du jour. Rappelons-nous, au départ, les gens recevaient une aide financière. Ensuite, on a voulu limiter cette aide financière et leur faire bénéficier d'une aide en nature en les invitant à se rendre dans un des 39 centres. Cette mesure partait du constat que les demandeurs d'asile et autres préféraient s'adresser à la Belgique en raison de l'octroi de cette aide financière.

Les gens sont donc rentrés dans les centres ouverts, mais il ne faudrait pas que cette mesure ait un autre objectif: que la transformation de l'aide financière en aide en nature permette d'arrêter facilement des gens quand on prépare un rapatriement relativement global, de telle ou telle nationalité. Il ne faudrait pas que les centres servent de réservoirs pour la pratique des expulsions de personnes encore sous recours non suspensif devant le Conseil d'État, par exemple.

De plus, ce type de mesure met très mal à l'aise tous les travailleurs sociaux des centres; ils se trouvent dans une position compliquée: soutien et accompagnement des personnes mais aussi complicité à des mesures gravement dommageables pour elles.

J'aurais voulu étudier avec le ministre les conséquences exactes pour les résidents et pour les travailleurs des centres ouverts de cet article 11 de l'arrêté royal du 27 décembre 2007.

02.02 **Christian Dupont**, ministre: Monsieur le président, la disposition de l'article 11 traduit un objectif politique: renforcer le cadre de la concertation entre les deux volets complémentaires de la politique d'asile menée par le gouvernement. Elle n'a donc pas de conséquence juridique et le ministre de l'Intégration sociale a, comme sous la législation précédente, la tutelle exclusive sur Fedasil.

Il n'empêche que les dirigeants de Fedasil et de l'Office des étrangers se rencontreront régulièrement pour un échange, notamment sur l'évolution de la durée de la procédure et de son impact sur le réseau d'accueil. Dans ce cadre, les administrations seront en mesure de régler un certain nombre de questions d'intérêt commun, comme le retour volontaire, la gestion des fonds européens – dont nous venons de voter le projet – et l'évolution des flux de demandeurs d'asile, ainsi que des problèmes plus concrets; par exemple, le délai entre les décisions de refus des demandes d'asile et la délivrance des ordres de quitter le territoire.

van 2005 en het samenwerkingsprotocol tussen de Dienst Vreemdelingenzaken en Fedasil, waardoor de politie de open centra kon binnendringen om er aanhoudingen te verrichten en waarbij de lijst van uit te wijzen personen door Fedasil aan de Dienst Vreemdelingenzaken werd meegedeeld.

Die situatie had voor immense angst bij de bewoners van de centra gezorgd. Zeer snel waren verenigingen, actiegroepen en vakbonden in actie getreden. De minister van Maatschappelijke Integratie en de Dienst Vreemdelingenzaken hadden het samenwerkingsprotocol en de aanhoudingen in de centra opgeschort.

Dit artikel wordt nu opnieuw bijgewerkt.

De omzetting van financiële hulp in hulp in natura zou er niet mogen toe leiden dat men makkelijker mensen kan aanhouden wanneer een globale repatriëring wordt voorbereid. Ik had graag samen met de minister de precieze gevolgen onderzocht voor de bewoners en de werknemers van de open centra van dit artikel 11 van het koninklijk besluit van 27 december 2007.

02.02 **Minister Christian Dupont**: De bepaling van artikel 11 is de vertaling van een politieke doelstelling: de versterking van het overlegkader tussen de twee complementaire luiken van het asielbeleid van de regering. Zij heeft dus geen juridisch gevolg en de minister van Maatschappelijke Integratie behoudt zijn exclusieve voogdij over Fedasil.

De leidinggevende ambtenaren van Fedasil en van de Dienst Vreemdelingenzaken zullen regelmatig samenkomen. In dit

Il n'y a ni tension ni contradiction entre les deux administrations lorsqu'elles se reconnaissent et travaillent dans le respect des compétences de chacune. C'est actuellement le cas. Je pense que nous avons fait en sorte que ce le soit également sous la précédente législature, même si ce n'est pas toujours facile.

Les réformes parallèles de la procédure d'asile et du parcours d'accueil du demandeur d'asile entrées en vigueur en juin dernier sont profondes. Il me paraît donc important que les deux ministres responsables se concertent sur leur mise en œuvre et puissent avoir un échange permanent et structuré sur l'évolution de la situation.

En ce qui concerne le protocole d'accord du 3 août 2005, élaboré et signé par l'Office des étrangers et Fedasil, mais non signé par moi, on sait que son application a généré des troubles. Il a donc été suspendu par la suite.

Je suis pourtant de ceux qui affirment qu'il faut aborder sans tabou la question de l'éloignement des personnes déboutées de toute procédure. Mettre en place une procédure qui garantit l'effectivité des décisions prises en matière d'immigration ne me paraît pas en soi attenter aux principes de protection des droits de l'homme. À un moment donné, dans notre législation, il y a des réponses négatives.

Mais l'approche sur laquelle les deux administrations sont tombées d'accord à l'époque est discutable sur deux plans. Dans l'application de ce texte, il y a eu des dysfonctionnements, la preuve en étant qu'il n'a pas fonctionné longtemps. Sur le plan de l'efficacité, il a eu pour conséquence que certains résidents sont partis, ont quitté les centres sans avoir quitté le territoire. Autrement dit, le protocole n'a eu qu'un impact marginal sur l'éloignement effectif des personnes identifiées par l'autorité compétente mais il a produit un effet disproportionné sur l'accueil qu'il a un peu déstabilisé, comme on s'en souviendra.

Ce texte pose également un problème juridique au sens où il ne s'appuie sur aucune base légale alors qu'il peut avoir des effets restrictifs en matière de vie privée et familiale. Or je suis convaincu que tant les résidents que les détenteurs de l'autorité publique doivent disposer d'un cadre clair et légitime pour l'action qu'ils conduisent à l'égard de ce public. Par ailleurs, certaines personnes présentes dans nos centres se trouvent en situation d'être régularisées en fonction de l'accord de l'orange bleue qui peut constituer un point de départ à mes yeux, du moins sur ce plan-là.

Je suppose et je souhaite que l'accord politique sur le gouvernement de législature comprendra également un volet "asile et immigration" avec des mesures de régularisation et des mesures prises envers ceux qui peuvent en bénéficier. Dès lors, il me paraît prudent d'approfondir les questions laissées en suspens en 2005, de les réexaminer avec mon collègue en charge de l'Intérieur, notamment à l'aune des évolutions législatives, et de préparer un cadre efficace de concertation et de coopération pour le gouvernement de la législature.

L'article 11 qui vous inquiète n'a donc pas de conséquence directe ni sur les résidents dont la quiétude demeure garantie dans les centres d'accueil ni sur le personnel de Fedasil ou de ses partenaires dont la finalité reste avant tout de nature sociale. Le ministre de l'Intérieur et

kader zullen de administraties een aantal vragen van algemeen belang kunnen uitklaren, zoals de vrijwillige terugkeer, het beheer van de Europese fondsen en de evolutie van de asielzoekersstromen.

Wat het samenwerkingsprotocol van 3 augustus 2005 betreft, dat werd uitgewerkt en ondertekend door de Dienst Vreemdelingenzaken en Fedasil maar dat niet door mij werd ondertekend, is bekend dat de toepassing ervan voor onrust heeft gezorgd. Het werd dus vervolgens opgeschort.

Deze tekst zorgt meer bepaald voor een juridisch probleem. Hij stoelt op geen enkele wettelijke basis hoewel hij restrictieve gevolgen kan hebben op het vlak van het privé- en het gezinsleven.

Ik hoop dat het politiek akkoord over de legislatuurregering een hoofdstuk asiel en immigratie zal bevatten met regularisatiemaatregelen. Het lijkt me dan ook voorzichtig de vragen die in 2005 onbeantwoord werden gelaten uit te diepen.

Artikel 11 heeft geen rechtstreeks gevolg voor de bewoners of het personeel van Fedasil of zijn partners. De minister van Binnenlandse Zaken en ikzelf hebben ter zake gelijklopende opvattingen.

Ik heb u gezegd wat ik van het protocol vind. Intussen is er een status-quo sinds augustus 2005.

moi-même avons sur le sujet des avis concordants. Il ne s'agit pas pour l'instant d'agiter d'éventuelles menaces.

Je vous ai dit ce que je pensais du protocole, son défaut de base légale, le fait qu'il doit être rediscuté. La solution définitive viendra sans doute avec le gouvernement définitif. En attendant, c'est le statu quo depuis août 2005.

De **voorzitter**: Zelfs woorden die gefluisterd worden, worden nog altijd in het Verslag genoteerd, mijnheer de minister.

02.03 Minister **Christian Dupont**: Wat heb ik gefluisterd?

02.04 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, j'avoue éprouver quelques difficultés à suivre le raisonnement du ministre. En effet, il dit lui-même que le protocole d'août 2005 n'était pas un bon protocole, qu'il n'était pas clair et reposait sur des bases juridiques faibles. Toutefois, en décembre 2007, il coule dans un article de loi le fait qu'il faille respecter ce protocole. Pour moi, il y a une contradiction dans le raisonnement. Dès lors, sa réponse ne peut me satisfaire entièrement.

02.04 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Wanneer u verklaart dat het protocol van augustus 2005 geen goed protocol is en u in december 2007 de verplichting om het na te leven in een wetsartikel giet, is er een contradictie in uw redenering.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 12.28 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.28 uur.*